

Ici et ailleurs

Nominations

Mme **Véronique Georis** est désignée membre effectif représentante de l'Aide à la Jeunesse à la Commission d'agrément des services d'accrochage scolaire, en remplacement de M. **Pascal Rigot**, démissionnaire (parce que nommé au Cabinet de Mme Huytebroeck). **Patrick Van Laethem** devient membre suppléant (AGCF 1/12/09).

Mme **A. Déome** est prolongée comme juge de la jeunesse à Arlon pour deux ans et M. **J.-P. Pavanello** au même tribunal pour cinq ans. M. **Y. Scieur** président du tribunal de première instance de Marche-en-Famenne, ancien juge de la jeunesse, est admis à la retraite, à sa demande.

Future ...

La procédure de nomination du successeur de **Françoise Tulkens** comme juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (son mandat se termine en 2012), a débuté. Les candidats ont été auditionnés par une commission composée de **Paul Martens**, Président de la Cour constitutionnelle, **Geert Vervaeke**, Président de la Commission de désignation du Conseil supérieur de la Justice, **Hugo Vandenberghe**, sénateur, **Thierry Giet**,

député, **Marc Tysebaert**, Agent du Gouvernement devant la Cour et de Madame **Isabelle Niedlispacher**, agent également.

... nomination

Sans nier le mérite des candidats «shortlistés» (M. **André Alen**, Juge à la Cour constitutionnelle, M. **Paul Lemmens** Conseiller d'État et M. **Pierre Vandernoot**, Conseiller d'État), on a quand même la furieuse impression que la première condition est d'avoir une carrière ou des appuis politiques. Mais est-ce finalement étonnant ? Il s'agit d'une position éminemment sensible qui permet de condamner son propre pays pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme, le pire, à notre avis, qui puisse arriver à un Gouvernement.

Mea Culpa

Il y a plus de 10 ans, l'État de Virginie, aux USA, adoptait une loi qui visait à juger de plus en plus de mineurs comme des adultes. Aujourd'hui, la «*Virginia State Crime Commission*» recommande de revenir en arrière et de cesser ces pratiques de détention des mineurs, dès 14 ans, dans les

mêmes prisons que les adultes. Notamment parce que cela augmente considérablement le risque de violence physique et sexuelle à l'encontre de ces jeunes et que le système est éminemment discriminatoire. Tiens donc !

En Belgique, il faudra encore quelque temps pour que les autorités se rendent compte qu'elles font fausse route. Comme les enfants, il faut qu'elles fassent leur propre expérience pour se rendre compte qu'elles se brûlent (mais à la différence de ceux-ci, ce sont les jeunes concernés qui en font les frais !).

L'urgence humanitaire au second plan

Alter Echo publie un numéro spécial (n° 285, accessible sur leur site : www.alterechos.be) consacré aux mineurs non accompagnés qui jette un regard tant sur la situation de ces jeunes dans leur pays de départ que les conditions d'accueil, de suivi et d'intégration dans le pays d'arrivée. La contradiction entre l'urgence humanitaire d'une part et les restrictions des politiques migratoires de l'autre est excellemment bien mise en évidence. La dimension préoccupante de cette situation ne manque pas de questionner et ce numéro per-

met de faire un bon tour d'horizon de la question.

Le bracelet électronique ...

Au départ réservé à des adultes, la surveillance électronique est de plus en plus souvent appliquée aux adolescents de par le monde, et pas uniquement à des délinquants condamnés comme tels. Ainsi, en Angleterre et au Pays de Galle, le port du bracelet électronique peut être imposé dès l'âge de 10 ans, afin de lutter contre les pratiques «*anti-sociales*» qui peuvent pourrir la vie des gens. Pourtant, «*La surveillance électronique a un effet neutre en terme de récidence*» ! Il y en a même pour proposer que, en sus des délinquants, on puisse aussi équiper les patients psychiatriques de bracelets électroniques ! Autant dire qu'il y a un tollé des psychiatres !

... au «bénéfice» des mineurs !

Selon les spécialistes, le port permanent du bracelet électronique peut provoquer «*des angoisses massives, une dépersonnalisation, une transformation de l'image corporelle*» - déjà perturbée chez les malades - et aussi «*un risque d'automutilation*» pour se débar-

rasser du bracelet. Il n'est pas rare que des condamnés à la surveillance électronique disent: «J'en ai marre, je préfère retourner en prison». C'est très lourd à porter psychologiquement, beaucoup plus lourd que l'enfermement... La nature humaine est ainsi, on ne peut pas rester sous surveillance en permanence, avec le risque constant d'enfreindre ses obligations.

Les politiques doivent ...

Le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres a déclaré que les nations européennes font le jeu des trafiquants d'êtres humains en durcissant leurs politiques d'immigration à un moment où leurs économies dépendent de plus en plus du travail des migrants, notamment à un moment où des facteurs nouveaux comme le changement climatique grossissent les rangs des besoins de migrer.

... cesser de mentir

Il a exhorté les responsables politiques occidentaux, en particulier européens, à cesser de raconter des mensonges à leurs électeurs. «Les politiciens n'ont pas le courage de dire aux gens que nous avons besoin de davantage de migrants», a déclaré M. Guterres, soulignant que «si vous avez une population vieillissante, une population qui manque de dynamisme, il est très facile de jouer la peur». En voilà un qui n'a pas peur pour sa carrière ! «New York Times», 15 décembre 2009.

Droit à la résistance passive

A la suite de la perquisition menée le 27 novembre 2009 à

la «Pédagogie Nomade» (voir JDJ n° 290), Benoit Toussaint a été condamné à huit jours de prison avec sursis pour rébellion par le tribunal correctionnel de Marche-en-Famenne. S'il est sans doute vrai que cette peine est minimale parce que le délit est minuscule, pour le magistrat, il y a effectivement eu outrage et rébellion. Quand on connaît le contexte dans lequel cette perquisition s'est déroulée (notamment en présence de la presse opportunément appelée par la directrice de l'école) on peut se demander s'il n'y a pas un droit à la résistance passive face aux injonctions des forces de l'ordre et donc le droit de refuser d'obtempérer aux ordres d'un policier en refusant de bouger. Ah, le rôle d'exemplarité que veut se donner la justice !

Mieux vaut tard que jamais



Rendons à César : la couverture du JDJ 289 était extraite d'une exposition organisée par la Ligue des droits de l'Homme (www.liguedh.be) intitulée «Les Mineurs étrangers non accompagnés : les cadets de nos soucis ?» dans laquelle des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) proposent leur regard sur leurs droits à travers des portraits frappants. Cette expo est destinée à circuler.

Les bésicles de JiJi

Splendeur éternelle

Il y a des choses qu'il faut prendre le temps de bien faire. Voici au *Moniteur* du 4 décembre 2009 la traduction allemande et fidèle de la loi du **12 août 1911** «pour la conservation de la beauté des paysages». On y apprend notamment que les exploitants de mines (*Betreiber von Bergwerken*) doivent boiser ou planter les excavations permanentes qu'ils laissent derrière eux.

Sachant que les «cantons de l'Est» ne sont devenus belges qu'en 1919, et que bientôt on devra y aller admirer les derniers «beaux paysages» du territoire national (si un tel adjectif peut encore s'utiliser), on apprécie la valeur de cette traduction d'une loi déjà signée Albert (comme dirait le président du Conseil européen).

Prison animalière avec ou sans travaux forcés ?

Où d'autre qu'en Belgique pourrait-on trouver un arrêté royal (du 16 juillet 2009) «fixant la liste des mammifères non détenus à des fins de production qui peuvent être détenus» (*Moniteur*, 24 août) ? Un texte d'allure si menaçante pour la démocratie vient de faire l'objet d'un recours en annulation introduit par l'a.s.b.l. Nationale Raad van Dieren Liefhebbers (*Moniteur*, 3 décembre) : on n'en attendait pas moins des amis des animaux.

Et, comme d'habitude, c'est le français tel qu'il s'écrit dans l'administration qui induit l'hor-

reur. La «détention» est la possession, les «fins de production» ne visent pas le débordage des chevaux ardennais mais l'élevage dans le but de traire, tondre, écorcher ou manger la victime, et l'arrêté énumère les autres mammifères «non productifs» que l'on peut avoir chez soi, comme un buffle d'Asie («domestique» !), un wallaby de Bennett (très malin) ou une souris épineuse (bonne idée ?).

Ce n'est pas tout : le particulier peut toujours introduire un dossier afin d'obtenir l'autorisation de «détenir» un animal qui ne figure pas dans la liste. «L'agrément a une durée de validité illimitée», poursuit le poète officiel. Un éléphant dans le salon, c'est cinquante ans de bonheur.

Attention aux bésicles

Qu'ils aillent et ne pêchent plus. Devant instituer un «comité spécial de concertation» pour le personnel du centre fermé de Tongres (J.D.J., n° 290, p. 47) après celui de Kortenberg (J.D.J., n° 287, p. 47), les scribes de Personnel & Organisation (la Fonction publique fédérale, pour tout le monde) ont changé de lorgnons. L'arrêté ministériel du 10 décembre 2009 (*Moniteur*, 28 décembre, 3^{ème} éd.) est intitulé «portant création d'un comité spécial de concertation pour les membres du personnel occupés à Tongres («werkzaam in Tongeren») au centre fédéral fermé pour mineurs ayant commis un fait qualifié infraction». On le leur a fait dire.

N'hésitez pas à la demander à Cécile de Borman du Département Formations de la Ligue (22, rue du Boulet - 1000

Bruxelles ; formations@liguedh.be - cdeborman@liguedh.be ou Tél: +32-2-209.62.84).

Droits et devoirs dans les relations maître-élèves

Le 27 février 2010 à Bruxelles

À l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre des «Rencontres pour Apprendre», organisées à l'initiative du Professeur **Bernard Rey** du Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB.

Débat introduit par **Bernard Defrance**, professeur de philosophie honoraire en lycées, administrateur de la section française de *Défense des Enfants International* : l'âge d'or où l'ordre scolaire semblait naturellement respecté semble bien révolu, et le respect de l'autorité des enseignants par les élèves (voire par les familles...) ne semble plus aller de soi. Comment aujourd'hui (re)fonder les missions de l'école ? Comment les enseignants peuvent-ils assumer leur triple rôle d'adulte, de citoyen et d'expert dans tel ou tel champ des savoirs ? Comment les élèves peuvent-ils apprendre à... s'élever à leurs futures responsabilités adultes, citoyennes et professionnelles ? La revendication des droits à... et l'exercice des droits de... ne doivent-ils pas s'articuler à la conscience et au respect des devoirs (au sens moral) et des obligations (au sens juridique) qui en découlent ? Comment la société peut-elle mieux reconnaître l'extrême importance du travail des éducateurs de l'enfance ?

Dans notre monde morcelé et en crise de valeurs essentielles, l'éducation à la citoyenneté devient une urgence fondamentale, si nous voulons que les générations futures ne reproduisent pas les erreurs des générations passées. Comment cette urgence peut-elle se traduire concrètement dans le quotidien le plus banal de nos classes et de nos établissements ?

Rens. : Nadine Pirart : 02 650 54 62 / Michel Staszewski : 02.660 44 98

La scolarisation des mineurs étrangers non accompagnés

Le mardi 9 février 2010 à Namur

Présentation et distribution de la publication FER ((Fonds Européen pour les Réfugiés) sur l'accompagnement scolaire des MENA (état des lieux et pistes de travail);

Pistes de travail: communication interculturelle et implicites culturels, troubles des apprentissages en situation d'exil et de stress post-traumatique, besoins spécifiques en alphabétisation, besoins spécifiques en fonction des profils apprenants;

Actions d'information/sensibilisation/formation à prévoir en fonction de nos différents contextes scolaires.

La formation est gratuite.

Lieu : à l'Institut Technique de Namur (ITN), Rue de la Pépinière 101, 5002 Namur (Saint-Servais), Local 118

Rens. : Bernard Dutrieux, chef de service, Claudine SKA, secrétaire du Centre de formation des CPAS, Union des Villes et Communes de Wallonie, Rue de l'Etoile 14 - 5000 NAMUR, tél. +32 (0)8124 06 56 - fax. +32 (0)81 24 06 52, www.uvcw.be

L'école en questions

Le 6 février 2009 à Liège

Parents, élèves, enseignants, futurs enseignants, directeurs d'école, animateurs d'associations, la plate-forme associative de lutte contre l'échec scolaire vous invite à venir participer à la démarche «L'école en questions» le samedi 6 février 2010 à Liège.

Cette campagne est le fruit d'une collaboration active entre des associations qui veulent travailler ensemble dans la diversité pour affronter, sans tabous, des questions d'aujourd'hui et de demain.

10h00 Accueil des participants

10h30 Plénière d'introduction

10h45 Les 5 ateliers

12h30 Repas et échanges

13h45 L'école fait son cinéma

14h15 Les 5 ateliers

16h00 Clôture

Les cinq ateliers :

- Le sens : profs, parents, télé, internet...qui va gagner ? Faut-il continuer d'apprendre les mêmes choses ?
- La réussite : faut-il continuer d'investir dans la lutte contre l'échec scolaire ? Tout le monde doit-il aller à l'école ?
- Le choix : faut-il continuer à choisir la compétition entre les écoles et les réseaux ? Les parents doivent-ils avoir tous les choix ?
- Le temps : école, devoir, garderie, vacances + métro, boulot, dodo ? Comment s'en sortir ?
- L'équipe : des enseignants mieux formés, travaillant en équipe ? Enseignants, parents, associations, un travail d'équipe ?

Lieu : Cinéma La Sauvenière à Liège

Rens. : La Ligue des familles, 109 Avenue E. de Béco, 1050 Bruxelles, tél : 02/507 72 11 - Fax : 02/507 72 00, info@liguedesfamilles.be, www.citoyenparent.be

Les cadets de nos soucis

Les 5 et 6 février 2010 à Bruxelles (20H)

Concert de soutien à la Ligue des droits de l'Homme et à son projet en faveur des **mineurs étrangers non accompagnés**.

ANAKROUZE, chants du monde *a capella*; ANDANTINO, *La Messe en Si* de J-S Bach (Kyrie et Gloria).

Participation : 20 euros (18 euros en prévente).

Lieu : Église Saint Marc, Avenue De Fré, 76 - 1180 Bruxelles

Rens. : 0471:30 44 90 - reservations@liguedh.be

